



Croix-Rouge canadienne

1.877.356.3226 | www.croixrouge.ca/grippe

Q&R

Questions et réponses

Webémission : une introduction à la prévention de la transmission des maladies en milieu de travail, au Canada

Les 8 et 9 novembre 2007

Q1

Notre compagnie œuvre dans le domaine du transport et nos chauffeurs de camion effectuent quotidiennement des livraisons et des ramassages de colis. Comment peut-on les protéger contre la grippe, et prévenir la transmission de la maladie, étant donné que les chauffeurs se rendent dans de nombreux endroits puis reviennent au bureau où ils sont en contact avec d'autres chauffeurs et des collègues?

Réponse :

S'il existe des dangers et que l'exposition à la maladie ne peut être évitée ou minimisée d'une autre façon (c.-à-d., par un moyen de contrôle technique ou administratif), l'employeur doit fournir de l'équipement de protection individuelle comme dernière ligne de défense en vue de protéger la santé et la sécurité de l'employé.

À noter qu'en cas de pandémie, les autorités sanitaires locales seront les mieux placées afin de fournir les renseignements les plus à jour relatifs à l'équipement de protection individuelle.

Les employeurs peuvent transmettre sans attendre les messages suivants à leur personnel :

- Se laver les mains fréquemment avec du savon et de l'eau chaude.
- Se couvrir la bouche lorsqu'on tousse.
- Utiliser un mouchoir (jetable ou de poche) lorsqu'on éternue.
- Rester à la maison lorsqu'on est malade.
- Parler à son fournisseur de soins de santé du vaccin antigrippal annuel.

Q2

Nous possédons des autocars et organisons des voyages à la grandeur du Canada et des États-Unis. Que devrais-je faire lorsqu'il y a un cas de grippe à l'intérieur de l'autocar?

Réponse :

Les entreprises doivent contacter les autorités sanitaires locales et discuter des mécanismes de surveillance en œuvre et des mesures qu'elles doivent prendre localement.



Croix-Rouge canadienne

Q3

Nous travaillons comme électriciens et nous nous occupons de l'entretien des appareils ménagers. Nous nous rendons sans cesse au domicile de nos clients. Devons-nous prévoir une mesure qui nous interdirait de travailler en période d'épidémie de grippe?

Réponse :

Les entreprises devraient élaborer un plan afin d'établir la manière de lutter contre le risque d'exposition ou de limiter ce risque.

Différents sites Web proposent de nombreux renseignements sur l'équipement de protection individuelle. Nous vous conseillons de commencer par vous adresser à votre municipalité afin de savoir quelles mesures sont mises en œuvre, de connaître les attentes du gouvernement à l'égard des entreprises locales et de déterminer la manière de travailler en respectant ce cadre de mesures.

En outre, les entreprises peuvent communiquer avec leurs clients afin de connaître les ententes de ces derniers et d'élaborer un plan d'urgence en conséquence.

Vous pouvez également concevoir un questionnaire auquel le personnel devra répondre avant de se rendre chez un client, lors d'une pandémie, et vous assurer que les travailleurs disposent de l'équipement de protection individuelle adéquat (tel que recommandé par les autorités de santé publique locales) et qu'ils sont dûment formés (c.-à-d., essai des masques N95, formation sur le port des lunettes de protection, etc.).

Q4

De quel équipement de protection individuelle (c.-à-d. masques N95, gants, blouses, lunettes) les secouristes dûment formés doivent-ils disposer lorsqu'ils assistent des employés éventuellement porteurs du virus de la grippe, en milieu de travail?

Réponse :

Compte tenu de la nature inconnue du virus à l'origine de la prochaine pandémie de grippe, des renseignements relatifs à un équipement de protection individuelle efficace sont en train d'être recueillis.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle, nous vous conseillons de vous adresser au Center for Disease Control ainsi qu'à vos autorités sanitaires locales, car ce sont elles qui définiront les normes pour votre collectivité.

Q5

Je voudrais constituer des réserves de fournitures en cas de pandémie (désinfectants pour les mains, produits de nettoyage pour les lieux de travail), pour mon entreprise. La durée de conservation et le prix sont deux facteurs importants. Quels types de désinfectants pour les mains et produits de nettoyage (p. ex., alcool isopropylique, quats, peroxyde d'hydrogène, javel, etc.) me conseillez-vous ?

Réponse :

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail formule un certain nombre de recommandations relatives à l'utilisation des désinfectants pour les mains et des produits de nettoyage en général, en milieu de travail.

www.cchst.ca/reponsesst/diseases/good_hygiene.html



Croix-Rouge canadienne

Vous trouverez des renseignements sur l'utilisation des désinfectants pour les mains dans le site Web suivant :

www.canadian-health-network.ca/servlet/ContentServer?cid=1138724359598&pagename=CHN-RCS%2FCHNResource%2FCHNResourcePageTemplate&lang=En&c=CHNResource

Q6

Selon les résultats de récentes études, Tamiflu est plus efficace lorsqu'il est administré au cours des 24 heures, et non au cours des 48 heures, qui suivent l'apparition des symptômes. Comment le Canada pourra-t-il gérer ce délai serré?

Réponse :

Cette question s'adresse aux professionnels du domaine de la santé, et notamment à l'Agence de santé publique du Canada :

www.phac-aspc.gc.ca/influenza/pikf_f.html

Q7

La Croix-Rouge propose-t-elle du matériel de formation/des cours/des consultations pour la planification de la continuité des opérations et de la répartition du personnel?

Réponse :

La Croix-Rouge canadienne ne propose aucune formation, cours ou service de consultation dans le domaine de la planification de la continuité des opérations et de la répartition du personnel. Cependant, de nombreuses ressources sont disponibles afin d'aider les entreprises lors de l'élaboration de leur plan de continuité des opérations et de leur plan en cas de pandémie. Parmi les ressources disponibles figurent :

www.securitepublique.gc.ca/prg/em/gds/bcp-fra.aspx

nonprofitrisk.org/tools/business-continuity/business-continuity.shtml

infosite.redcross.ca/sites/disastermanagement/Public%20Documents/Pandemic%20Influenza/Supporting%20Documents/English/CME_Pandemic_Guide.pdf

Comme nous l'avons dit dans la webémission, des étapes faciles à suivre peuvent préparer votre famille et votre entreprise à ce type de situation. Vous trouverez ci-dessous des sites Web qui aideront vos employés à planifier la préparation de leur famille.

www.preparez-vous.gc.ca/src/src_f.asp

www.croixrouge.ca/article.asp?id=020579&tid=025

Q8

On estime que 25 % de la population sera touchée par la pandémie. Cette estimation vous semble-t-elle exacte?

Réponse :

Selon le Plan canadien de lutte contre la pandémie et l'Organisation mondiale de la Santé, 25 % correspond à une hypothèse de planification, utilisée pour estimer le nombre de personnes qui



Croix-Rouge canadienne

tomberont malades durant une pandémie de grippe. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites suivants :

www.phac-aspc.gc.ca/cpip-pclcpi/index_f.html

www.who.int/csr/disease/influenza/pandemic10things/fr/index.html

Q9

Notre entreprise organise une séance de vaccination contre la grippe le 4 décembre, à Montréal. Est-ce trop tard étant donné que la saison de la grippe commence en octobre?

Réponse :

Théoriquement, le vaccin de la grippe doit être administré à la mi-novembre pour être le plus efficace possible, mais il est toujours utile de l'administrer début décembre.

www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/07vol33/acs-07/index_f.html

Q10

Dans la webémission, il est question d'une étude qui présente une estimation de l'absentéisme lié à la maladie. Où puis-je me procurer un exemplaire de cette étude?

Réponse :

Prière de vous rapporter à la neuvième diapositive de l'exposé suivant :

www.ida.ca/Files/IndIssues/BusContPlan/BCPFluPandemic_fr.pdf

Q11

Nous avons entendu qu'un vaccin contre la grippe aviaire avait été conçu et qu'il faisait actuellement l'objet de tests? Est-ce correct?

Réponse :

Veuillez consulter les sites Web suivants pour obtenir les derniers renseignements à ce sujet :

www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/diseases-maladies/avian-aviare_f.html

www.who.int/csr/disease/avian_influenza/fr/index.html

Q12

Quels conseils donnez-vous pour nettoyer correctement les parties communes d'un édifice, comme les rampes d'escalier, les poignées de porte, etc.?

Réponse :

Tous les employés sont responsables de la propreté d'un bureau. Il est essentiel de garder votre espace de travail propre pour assurer votre santé et celle d'autrui.

Il est important de vous laver les mains souvent, et de nettoyer votre récepteur téléphonique et vos claviers afin de réduire votre impact sur les conditions sanitaires de votre milieu de travail. Comme



Croix-Rouge canadienne

nous l'avons vu dans l'exposé, les germes peuvent vivre de 24 à 48 heures sur diverses surfaces; il est donc important que votre espace de travail soit propre.

Les personnes chargées de l'entretien devraient nettoyer les aires communes tous les jours, si possible, et l'installation de distributeurs de désinfectant pour les mains à proximité de ces aires est un excellent moyen afin d'encourager un lavage fréquent des mains.

Q13

La législation provinciale sur la santé et la sécurité exige-t-elle aux employeurs de concevoir des programmes visant à lutter contre la propagation de la grippe?

Réponse :

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et le site Web national sur l'hygiène et la sécurité du travail au Canada.

www.ccohs.ca/

www.canoshweb.org/fr/

Q14

J'ai entendu dire que les désinfectants pour les mains sans alcool ne sont pas aussi efficaces qu'ils le prétendent. Sont-ils efficaces en cas de grippe pandémique?

Réponse :

Prière de visiter le site Internet suivant pour de plus amples renseignements :

www.cchst.ca/reponsesst/diseases/washing_hands.html

Q15

Qu'en est-il du projet de loi C-12 qui vise à mettre à jour la Loi sur la Quarantaine? Est-il toujours proposé?

Réponse :

Prière de consulter le site Web du Parlement du Canada pour prendre connaissance de l'évolution du projet de loi C-12 : www.parl.gc.ca

Q16

Comment savez-vous quand une pandémie se déclare? Pas une définition, mais une réelle pandémie.

Réponse :

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a conçu un système d'alerte à la pandémie en six phases. Elle avertit les gouvernements lors d'un passage d'une phase à une autre et assure un



Croix-Rouge canadienne

suivi continu. Pour de plus amples renseignements sur le système de surveillance international de l'OMS, veuillez consulter le site Web suivant :

www.who.int/csr/disease/influenza/influenzanetwork/en/index.html

Q17

Pouvez-vous m'indiquer une loi qui traite des restrictions imposées à une entreprise qui souhaite renvoyer un employé à son domicile ou limiter l'accès aux installations?

Réponse :

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et le site Web national sur l'hygiène et la sécurité du travail au Canada.

www.ccohs.ca/

www.canoshweb.org/fr/

Q18

Existe-t-il une loi qui définit la responsabilité individuelle afin d'assurer un niveau d'hygiène raisonnable chez les employés et sur le lieu de travail?

Réponse :

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site Web du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et le site Web national sur l'hygiène et la sécurité du travail au Canada.

www.ccohs.ca/

www.canoshweb.org/fr/

Q19

Lorsque vous avez contracté la grippe, à quel moment êtes-vous contagieux et combien de temps demeurez-vous contagieux?

Réponse :

Vous êtes contagieux dès l'apparition des symptômes, et peut-être même avant. Les adultes ayant contracté la grippe sont contagieux entre trois et cinq jours, après l'apparition des symptômes, et les enfants demeurent contagieux pendant une semaine, après l'apparition des symptômes :

www.chica.org/links_flu.html#INFORMATION

Q20

Quelle est la meilleure façon de tuer les microbes et de lutter contre la propagation des maladies : se laver les mains avec du savon et de l'eau OU avec des gels ne nécessitant pas d'eau?

Réponse :

La Croix-Rouge canadienne vous conseille de vous laver les mains en utilisant beaucoup de savon et de l'eau chaude. Lorsque vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau, vous pouvez utiliser des gels. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site Web suivant :

www.cchst.ca/reponsesst/diseases/washing_hands.html



Croix-Rouge canadienne

Q21

À quel âge un enfant peut-il se faire vacciner contre la grippe?

Réponse :

Veillez vous adresser à votre médecin de famille pour savoir quand est-ce que votre enfant peut se faire vacciner en toute sécurité. Vous trouverez des indications générales dans les deux sites suivants:

www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/diseases-maladies/flu-grippe_f.html

www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/07vol33/acs-07/index_f.html

Q22

Une femme enceinte peut-elle se faire vacciner contre la grippe?

Réponse :

Oui, le vaccin de la grippe peut être administré en toute sécurité pendant une grossesse, mais nous vous conseillons vivement de vous adresser à votre médecin de famille. Vous trouverez des indications générales dans le site suivant :

www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/07vol33/acs-07/index_f.html

Q23

Dans la ville de Toronto, existe-t-il une liste des lieux où les habitants peuvent se faire vacciner contre la grippe ? Si oui, où pouvons-nous nous procurer cette liste?

Réponse :

Certains gouvernements provinciaux, comme celui de l'Ontario, mènent une campagne de vaccination contre la grippe. Veuillez consulter les sites Web des gouvernements. Par exemple, pour Toronto, prière de visiter le www.toronto.ca/health/flu/index.htm

Q24

Mes deux enfants vont à l'école et à la garderie. Que puis-je faire pour les protéger contre la grippe?

Réponse :

La Croix-Rouge canadienne conseille à tous les Canadiens de suivre les étapes suivantes afin de lutter contre la transmission des maladies, dont la grippe pandémique et saisonnière :

- Se laver les mains fréquemment avec du savon et de l'eau chaude.
- Se couvrir la bouche lorsqu'on tousse.
- Utiliser un mouchoir (jetable ou de poche) lorsqu'on éternue.
- Rester à la maison lorsqu'on est malade.



Croix-Rouge canadienne

- Parler à son fournisseur de soins de santé du vaccin antigrippal annuel.

Enseigner aux enfants cette marche à suivre aide à lutter contre les risques de contracter ou de propager le virus de la grippe. Nous vous conseillons également de vous adresser au directeur de l'école/de la garderie afin de savoir si des leçons sur l'hygiène personnelle et sur la manière de tousser/éternuer sont enseignées aux enfants

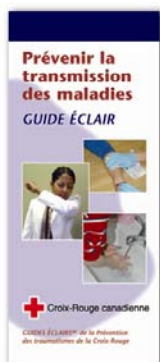
- LA FIN -

La Croix-Rouge canadienne propose un éventail de **cours de secourisme et RCR** aux entreprises et aux collectivités. Tous les cours respectent les dernières lignes directrices internationales de ECC/RCR et sont révisés puis approuvés par le Comité médical consultatif national de la Croix-Rouge canadienne, dont les membres sont des médecins urgentistes exerçant dans tout le pays.

Nos cours proposent un module sur la prévention de la transmission des maladies qui offre un aperçu de la manière dont les maladies se transmettent et des mesures qui peuvent être prises afin de réduire les risques de propagation.

Pour savoir comment organiser une formation de secourisme et RCR de la Croix-Rouge, veuillez composer le 1 877 356-3226, ou consultez le www.croixrouge.ca/secourisme.

La Croix-Rouge canadienne propose divers **produits** susceptibles d'intéresser votre entreprise ou vous-même. **Pour savoir comment commander ces produits, veuillez composer le 1 877 356-3226.**



Guide éclair – Prévenir la transmission des maladies

Versions anglaises et françaises

Plié en 6 panneaux

En couleur

Grandeur : 9.5 cm x 22 cm (3-3/4 po x 8-3/4 po) (grandeur plié)

ISBN : 978-1-55104-490-3



Affiche - Prévenir la transmission des maladies

Bilingue, recto-verso

En couleur

Grandeur : 61 cm x 91.5 cm (24 po x 36 po)

ISBN : 1-58480-375-4



Trousse de préparation aux catastrophes

Conçue pour les situations de catastrophes naturelles, la trousse contient une lampe de poche, des piles, une radio et un signal de détresse fluorescent. La trousse est suffisamment grande pour accueillir d'autres articles utiles. Format de la trousse : 29 x 16.5 x 14 cm (11.5 x 6.5 x 5.5 po.)